

TABLEAU 3.9. QUÉBEC : FINANCEMENT DES PLACES SUBVENTIONNÉES EN SERVICE DE GARDE ÉDUCATIF À L'ENFANCE AU 31 MARS 2020^a

	Financement gouvernemental par place / jour (en 2019-2020, une place occupée à temps plein représente 262 jours d'occupation)	Contribution parentale / jour
CPE	58,15 \$	
Garde en milieu familial (BC et RSG)	24,56 \$	8,35 \$ ^b
GS	47,29 \$	

a Le financement des places subventionnées en SGEE représente une enveloppe globale qui comprend la majorité des coûts de fonctionnement d'un SGEE (services éducatifs, alimentation, immobilisations, administration, etc.).

b Une exemption de contribution parentale s'applique pour les parents qui bénéficient des programmes d'aide sociale, de solidarité sociale, d'alternative jeunesse, d'objectif emploi ou de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris. Pour les autres parents, en considérant la déduction fédérale pour frais de garde, la contribution varie entre 6,33 \$ et 7,03 \$ par jour.